



**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Publié le 05/10/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRETE N° PM2023_0175
Réglementant temporairement le stationnement rue Benjamin Franklin à saint Jean de Braye

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant l'organisation d'un festival « URB'BRAYE » le 7 octobre 2023 par la Ville de Saint-Jean de Braye au niveau de la Plaine du Pont Bordeaux,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement des véhicules sur une partie du parking situé rue Benjamin Franklin, afin de faciliter les manœuvres des véhicules intervenants dans les préparatifs du festival,

ARRETE

Article 1 : Du jeudi 5 octobre 2023, 08h00, au samedi 7 octobre 2023, 07h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking public situé rue Benjamin Franklin, dans la partie comprise entre l'avenue Charles Péguy et la venelle menant à la Plaine du Pont Bordeaux.
Sauf aux personnes autorisées et aux secours.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

Article 3 : Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R 417-10 du code de la route. À ce titre une procédure de mise en fourrière ou de déplacement pourra être déclenchée.

Article 4 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville et d'un affichage sur les lieux réservés à cet effet.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à :

- Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye,
- Demandeur.

A Saint-Jean de Braye, le

27 SEP. 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du Loiret et par délégation
L'adjoint délégué à la sécurité

Frédéric CHENEAU

